

<b>Titre de la formation</b>	Conduite des chariots élévateurs
<b>Référence</b>	
<b>Base documentaire Web</b>	OUI, accès libre
<b>Objectifs</b>	Former les conducteurs de chariots et effectuer les démarches permettant de leur délivrer une autorisation de conduite. Obligatoire pour les chariots à conducteur porté. Recommandée pour les chariots à conducteur accompagnant. Recommandation CNAMTS R 589.
<b>Champs d'application</b>	Toutes les personnes amenées à conduire un chariot de manière ponctuelle ou régulière.
<b>Mode opératoire</b>	<p>Formation CACES ou équivalent pour vérifier les aptitudes à la conduite.</p> <p>Avis du médecin du travail en lui indiquant lors de l'inscription que le collaborateur est conducteur de chariot.</p> <p>Prise de connaissance par le collaborateur des risques sur site au travers du document « connaissance des lieux et instructions sur le site d'affectation ».</p> <p>Sur la base de ces 3 éléments l'autorisation de conduite peut être délivrée par le chef d'établissement.</p>
<b>Contenu</b>	Réglementation/obligations/responsabilités. Différentes catégories de chariots. Fonctionnement des organes de services et dispositifs de sécurité. Pictogrammes et panneaux de signalisation. Les interdictions. Prise de poste, application. Circulation à vide et en charge, marche avant et arrière. Manœuvres.
<b>Durée</b>	21 heures, 6 personnes maximum
<b>Recyclage</b>	5 ans pour les CACES
<b>Personnes concernées</b>	Tous les conducteurs de chariots élévateurs
<b>Source (interne/externe)</b>	Formateur externe
<b>Type (réglementaire / sensibilisation)</b>	Réglementaire

<b>SOURCE</b> Graphito	<b>DESTINATAIRES</b> Responsable Sécurité	<b>AUTEURS</b> Mr Clausse, Mr Donnève, Mr Perramond	<b>NOMBRE DE PAGE</b> 1 / 1	<b>REFERENCE</b> AUD/CVF/V-1/01/2012
---------------------------	---	---	------------------------------------	---